



Rapport Budget Primitif 2018

Ville de Mons en Barœul

Sommaire

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
LES DEPENSES	3
1) Les dépenses courantes :	3
2) Les dépenses exceptionnelles :	6
LES RECETTES	7
1) Les recettes courantes :	7
2) Les recettes exceptionnelles :	10
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	11
LES DEPENSES	11
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :	13
Travaux du Programme d'Equipement :	13
Travaux du Programme de Maintenance :	14
LES RECETTES	15
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
III. BILAN GLOBAL	16
PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE	18
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
LES DEPENSES	18
LES RECETTES	19
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	20
LES DEPENSES	20
LES RECETTES	21

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales et dotations que la Ville de Mons en Barœul devrait percevoir en 2018 compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2018.

Il s'établit cette année après constatation de la concordance du compte de gestion et du Compte Administratif (CA) 2017 et avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

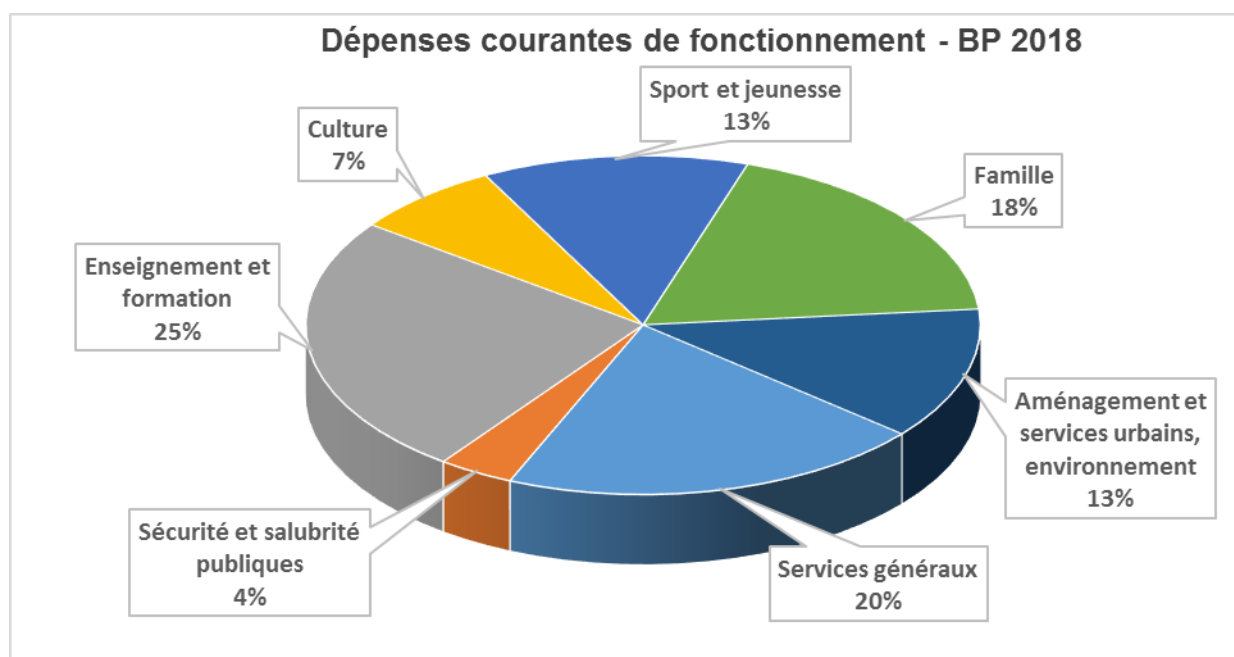
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent au BP 2018 à **21,73 M€** (+1,4 % par rapport au BP 2017) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2017, s'affichent à **26,23 M€**.

A. LES DEPENSES

1) Les dépenses courantes :

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) sont estimées à **21 729 988 €** en 2018, soit une augmentation de 1,42 % par rapport au BP 2017.



EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Article fonctionnel	Intitulé	BP 2017 €	BP 2018 €	Evol. BP18/ BP17 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 067 110	3 091 254	0,79%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	296 780	329 319	10,96%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	36 270	18 722	-48,38%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	135 260	139 008	2,77%
92024	FETES ET CEREMONIES	70 133	68 260	-2,67%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	683 320	683 870	0,08%
92026	CIMETIERE	85 480	88 120	3,09%
920	SERVICES GENERAUX	4 374 353	4 418 553	1,01%
92112	POLICE MUNICIPALE	828 960	787 889	-4,95%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	828 960	787 889	-4,95%
92213	CLASSES REGROUPEES	3 340 951	3 249 835	-2,73%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 928 670	1 994 658	3,42%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	225 010	190 112	-15,51%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 494 631	5 434 605	-1,09%
92311	EXPRESSION MUSICALE	529 305	588 407	11,17%
92314	SALLES DE SPECTACLES	233 250	240 670	3,18%
92321	BIBLIOTHEQUE	310 630	326 332	5,05%
9233	ACTION CULTURELLE	331 250	404 317	22,06%
923	CULTURE	1 404 435	1 559 726	11,06%
92413	PISCINE	859 235	858 407	-0,10%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	823 130	829 851	0,82%
92421	CENTRES DE LOISIRS	623 930	629 487	0,89%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	448 870	456 566	1,71%
924	SPORT ET JEUNESSE	2 755 165	2 774 311	0,69%
9260	SERVICES COMMUNS	943 070	825 780	-12,44%
9261	SERVICES AUX AINES	1 888 830	1 843 894	-2,38%
9263	AIDES A LA FAMILLE	242 310	267 983	10,60%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	992 750	1 078 675	8,66%
926	FAMILLE	4 066 960	4 016 332	-1,24%
92813	PROPRETE URBAINE	323 030	429 711	33,03%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	293 000	302 000	3,07%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 378 690	1 386 437	0,56%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	505 700	620 424	22,69%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 500 420	2 738 572	9,52%
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		21 424 924	21 729 988	1,42%

Dans un contexte de reprise de l'inflation (1,2 % en 2017), les principales augmentations prévues en 2018 concernent l'impact en année pleine :

- de la hausse des prix du nouveau marché de restauration scolaire notifié en septembre 2017 (fonction 92251 – Restauration scolaire),

- du nouveau projet d'établissement de l'école de musique mis en œuvre en cours d'année 2017 (fonction 92311 – Expression musicale),
- du fonctionnement des studios d'enregistrement de la salle Allende ouverts en septembre 2017 (fonction 92314 - Salles de spectacles),
- des évolutions des indemnités de fonction adoptées par délibération du 30 juin 2017 (fonction 92021 – Assemblée locale),
- des charges de copropriété de la future crèche municipale dans les locaux acquis en 2017 dans la Galerie Europe (fonction 9264 – Etablissement petite enfance),
- du doublement des prestations de nettoyage pour l'entretien des traversants publics de la Galerie Europe (fonction 92813 – Propreté urbaine).

Les autres variations 2017/2018 correspondent à :

- 92022 – Administration générale de l'Etat : la diminution des dépenses inscrites au BP s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'élection prévue en 2018.
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : lors du transfert en 2016 des charges de personnel non titulaires du CCAS, du budget de la Ville à celui du CCAS, il a également été prévu que les nouveaux recrutements et stagiairisations de personnels titulaires seraient assurés directement par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées (avec imputation des charges sur leurs budgets respectifs). En conséquence, les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire. Suite à la résorption du déficit de fonctionnement du budget du CCAS, la subvention d'équilibre inscrite au BP 2018 par la Ville est également en diminution par rapport au BP 2017 (41 K€).
- 92824 - Aménagements urbains : l'augmentation des dépenses prévisionnelles 2018 est principalement liée à :
 - ✓ l'ouverture de la Maison du Projet « Le Lien » en mars 2018 (+80 K€)
 - ✓ la subvention d'équilibre du budget annexe « Patrimoine Locatif » (115 K€ inscrits au BP 2018). Le montant inscrit au BP 2017 (70 K€) a dû être augmenté par décision modificative en cours d'année.
- 92255 – Classes de découverte et 92251 Restauration scolaire : la baisse des dépenses de fonctionnement liée à l'arrêt des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) en juillet 2018 est estimée à 184 K€ dont 150 K€ de charges de personnel (baisse des recettes en parallèle de 134 K€).

En effet, suite à la concertation organisée avec les familles et les enseignants, le retour à la semaine scolaire de 4 jours sera effectif à la rentrée de septembre 2018. Les prévisions budgétaires 2018 intègrent, tant en dépenses qu'en recettes, les évolutions liées à cette disposition. Globalement, la baisse de la charge nette pour la Ville est estimée à 50 K€ en 2018.

Malgré cette baisse de charges de personnel imputée sur la fonction 92251, le montant global des dépenses prévisionnelles de cette fonction est en augmentation en 2018 compte tenu des prévisions de remplacements d'agents titulaires absents dans les écoles et de la hausse des prix du marché de restauration scolaire évoquée en supra.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel qui avaient augmenté de 3,89 % en 2017 devraient globalement se stabiliser en 2018. Elles sont en effet estimées à **14,3 M€**, soit une évolution de 0,42 % par rapport au BP 2017 et de 2,05 % par rapport au CA 2017.

Un certain nombre de mesures de la loi de finances pour 2018 relatives à la fonction publique visent à limiter l'accroissement des charges de personnel pour les employeurs publics (gel du point d'indice de la fonction publique et de la réforme statutaire du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) et rétablissement du jour de carence en cas de maladie). Les variations prévisionnelles des dépenses de personnel sont donc principalement liées à :

- la hausse mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- l'ouverture et au fonctionnement en année pleine de services évoqués précédemment (Maison du Projet, studios d'enregistrement de la salle Allende, projet d'établissement du conservatoire de musique),
- l'arrêt des NAP à compter de juillet 2018.

2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2018 sont marginales. Elles s'élèvent à **3 350 €** et concernent :

- un projet spécifique du service de la petite enfance pour la création d'une malle sensorielle à destination des usagers de la Maison de la Petite Enfance, de la crèche municipale, de la halte-garderie et du Relais d'Assistants Maternels (1 350 K€),
- des charges financières (2 000 €).

B. LES RECETTES

1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (cessions foncières, Dotation Politique de la Ville (DPV), placements financiers...), sont estimées à **24 241 972 €** en 2018, soit une augmentation de 1,57 % par rapport au BP 2017.

1. Les dotations de l'Etat :

La loi de finances pour 2018 a été définitivement adoptée le 21 décembre 2017. L'architecture générale des dotations est sans changement :

- la Dotation Forfaitaire devrait être stable car la contribution au redressement des finances publiques n'est pas reconduite via ce vecteur. Par contre, les résultats du dernier recensement révèlent une diminution du nombre d'habitants à Mons en Barœul. Cela impactera la part de DGF liée à la dynamique de la population. Le montant de la dotation forfaitaire 2018 est ainsi estimé à 3 400 000 €,
- l'enveloppe globale de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est abondée de 110 M€ en 2018 (+ 180 M€ en 2017). En conséquence et en considérant que les modalités d'attribution n'évoluent pas en 2018, son montant est estimé à 5 659 000 €,
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est estimé à 395 000 € en intégrant une diminution équivalente à celle de 2017 (-18 108 €).

2. Les dotations de la MEL :

Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenu à hauteur de 1 milliard d'euros par la loi de finances pour 2018. Ce fonds, versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est donc estimé à 330 000 € en 2018 au regard du réalisé 2017.

Les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire et de l'attribution de compensation 2018 versées par la MEL ont été délibérés en décembre 2017 :

- l'Attribution de compensation est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €.
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élève à 404 397 € (-4,6 K€ par rapport à 2017).

3. La fiscalité directe :

En l'absence de notification des bases fiscales par les services fiscaux, le montant des produits des trois taxes ménages 2018 est estimé sur la base d'une augmentation de 1,2 % par rapport à 2017 compte tenu :

- de la reconduction à l'identique par la Ville des taux d'imposition locale,
- d'une hypothèse de stabilisation des bases d'imposition en 2018 ; la livraison du programme « Equilibre » devrait en effet compenser la désaffectation des entrées côté impair de l'immeuble situé avenue Marc Sangnier,
- de la revalorisation automatique des valeurs locatives à proportion du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée en année N-1.

Le montant du produit de la fiscalité directe locale inscrit au BP 2018 s'élève ainsi à 5 510 770 €.

La réforme de la taxe d'habitation s'appliquera progressivement sur les années 2018, 2019 et 2020 pour au final dispenser « 80 % des contribuables » du paiement de cette taxe en fonction du revenu fiscal de référence et du quotient familial. Considérant les promesses de neutralisation absolue sur les ressources communales du dégrèvement de 30 % prévu en 2018 pour les contribuables concernés, et ne connaissant pas les modalités précises de prise en charge de ce dégrèvement, les prévisions budgétaires sont établies sur le même modèle que celui des années antérieures.

4. La fiscalité indirecte :

De manière prudente, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2018 est estimé à 530 000 € au regard des recettes encaissées sur les trois derniers exercices (444 K€ en 2015, 450 K€ en 2016 et 627 K€ en 2017).

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité 2018 est estimé à 160 000 € au regard du réalisé 2017 et le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2018 est estimé à 20 000 € (+9 K€) compte tenu de la mise en œuvre en 2018 des nouveaux tarifs fixés par délibération du conseil municipal du 30 juin 2017 et du rappel de la réglementation par courriers d'information envoyés à l'ensemble des entreprises concernées sur le territoire monsois.

EVOLUTION DES PRODUITS DES DOTATIONS ET DE LA FISCALITE

		CA 2017 €	BP 2018 €	Evol. BP 18/ CA 17 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 455 449	3 400 000	-1,60%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 459 020	5 659 000	3,66%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	413 573	395 000	-4,49%
	AUTRES DOTATIONS (FNGI)	657	657	0,00%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 328 699	9 454 657	1,35%
	COMPENSATION POUR PERTE TA	717	0	-100,00%
	COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	56 881	46 500	-18,25%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	59 901	59 000	-1,50%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	595 129	609 800	2,47%
	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	712 628	715 300	0,37%
TOTAL ETAT		10 041 327	10 169 957	1,28%
MENAGES	TAXE HABITATION	2 687 194	2 719 440	1,20%
	TAXE FONCIERE BATI	2 747 111	2 780 076	1,20%
	TAXE FONCIERE NON BATI	11 120	11 253	1,20%
TOTAL MENAGES		5 445 425	5 510 770	1,20%
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	409 046	404 397	-1,14%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOM. ET COM.	333 199	330 000	-0,96%
TOTAL MEL		2 825 173	2 817 325	-0,28%
DIVERS	DROITS DE MUTATION	627 176	530 000	-15,49%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	164 498	160 000	-2,73%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	10 879	20 000	83,84%
TOTAL DIVERS		802 553	710 000	-11,53%
TOTAL		19 114 478	19 208 052	0,49%

5. Les autres recettes courantes :

Globalement, le niveau des autres recettes courantes devrait être en diminution en 2018 par rapport au BP 2017 mais en augmentation par rapport au réalisé 2017.

Elles s'affichent à 4 998 920 € au BP 2018 (-3,2 % par rapport au BP 2017 et +0,2 % par rapport au CA 2017).

Ces recettes sont issues principalement :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, piscine, bibliothèque...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département...) pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,

- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les principales augmentations sont liées aux locations, en année pleine, des studios d'enregistrement et à la billetterie de la salle Allende, à l'inscription du fonds de concours de la MEL au titre du réseau des Fabriques Culturelles (non inscrit au BP 2017), à l'augmentation de la fréquentation de certains services municipaux (crèche, ALSH).

Par ailleurs, la loi de finances pour 2018 prévoit une revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés car l'extension de ces dispositifs pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité a augmenté les coûts pour les communes concernées. Cette augmentation est estimée à 7 100 € en 2018 pour la Ville de Mons en Barœul.

Les principales diminutions correspondent, quant à elles, à l'arrêt des NAP à partir de la prochaine rentrée scolaire (baisse des recettes de 134 K€ en 2018) et à la baisse du financement par le Département de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collèges.

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2018 pour certaines dépenses de fonctionnement 2017 éligibles est estimé à 35 000 €. Ainsi, avec intégration du FCTVA les recettes courantes prévisionnelles 2018 atteignent 5 033 920 €.

2) Les recettes exceptionnelles :

Le niveau des recettes exceptionnelles de fonctionnement 2018 devrait être moins important qu'en 2017. Elles sont estimées à **1 991 244 €** (2 183 326,74 € réalisées en 2017). Elles correspondent au produit :

- des intérêts 2018 des placements de valeurs mobilières (11 595 €),
- de la Dotation Politique de la Ville (1 979 649 €) pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours ou dont le démarrage est prévu en 2018.

DPV 2018		BP 2018 (€)
DDU - DPV	Salle Allende (solde)	202 800
	Requalification RDC de l'Europe (solde)	167 805
	Maison du Projet (solde)	364 010
	Ecole Charles De Gaulle (solde)	479 113
	Skate Park (100%)	226 000
	Mission Locale (100%)	224 400
	Stade Michel Bernard (acompte 30%)	220 234
	Cellules galerie Europe (100%)	95 287
TOTAL		1 979 649

C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2018, hors reprise de l'excédent 2017, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 729 988	4 998 920
FCTVA		35 000
Dotations (hors DPV)		9 454 657
Impôts et taxes non affectées		9 753 395
<i>Sous total opérations courantes</i>	<i>21 729 988</i>	<i>24 241 972</i>
Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2018		2 511 984
Opérations financières	2 000	11 595
Dotation Politique de la Ville		1 979 649
Autres charges et produits exceptionnels	1 350	
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<i>3 350</i>	<i>1 991 244</i>
TOTAL	21 733 338	26 233 216
Total épargne nette disponible 2018		4 499 878

L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville est estimé à **2 511 984 €** en 2018, dans la continuité des BP des années antérieures et dans la conformité du Programme Pluriannuel d'Investissement présenté lors du ROB.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2018 permet de dégager une capacité d'autofinancement pour la section d'investissement de **4 499 878 €**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 a présenté les perspectives d'investissement de la Ville pour les années à venir.

La municipalité entend s'inscrire dans une perspective d'investissement triennale (2018-2020) avec un Programme Pluriannuel d'Investissement intégrant les premières opérations de l'ANRU 2. Ce PPI 2018-2020 s'établit à ce jour à 26,5 M€ en dépenses et à 13,15 M€ en recettes (DPV comprise).

L'année 2018 marque ainsi l'émergence d'un ensemble de projets mais aussi le solde d'opérations engagées en première partie de mandat municipal.

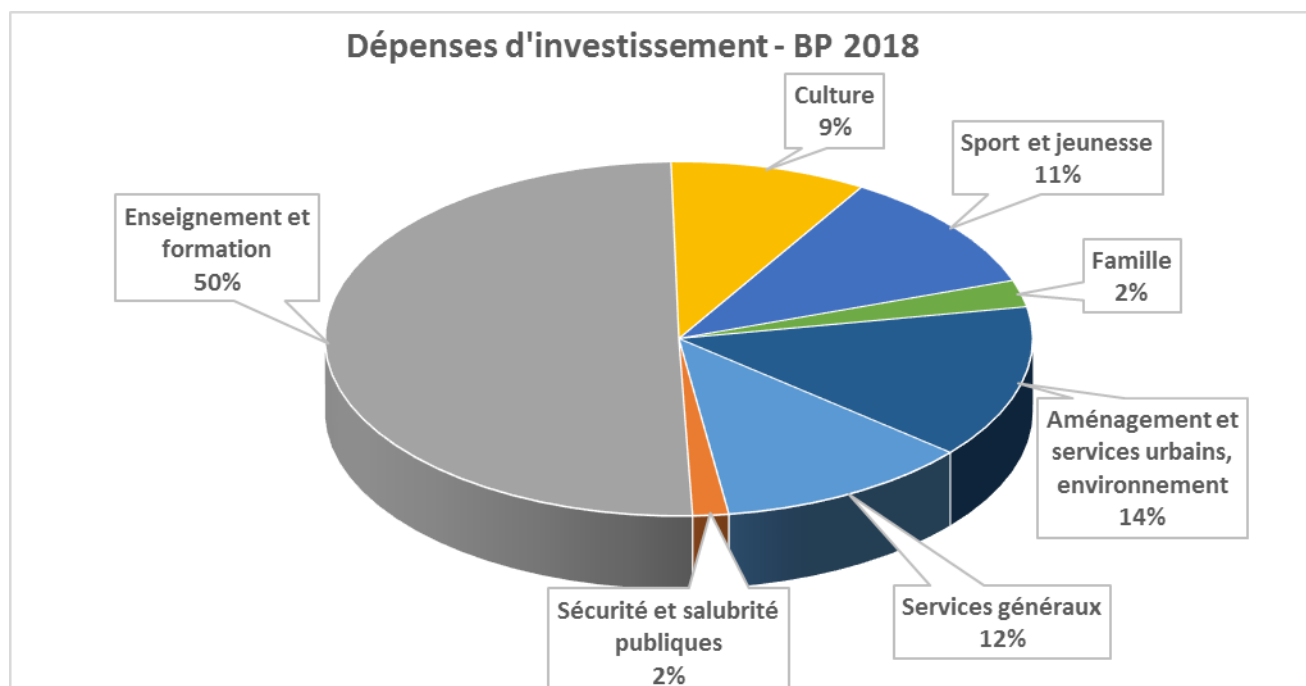
A. LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **10,57 M€** au BP 2018, contre 6,66 M€ au BP 2017, soit une hausse de 58,66 %.

Reports 2017 compris, les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 11 071 934,82 €.

De façon globale, le budget consacré aux dépenses d'investissement 2018 se présente de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018
900	Services généraux	1 229 K€
901	Sécurité et salubrité publiques	173 K€
902	Enseignement et formation	5 311 K€
903	Culture	950 K€
904	Sport et jeunesse	1 166 K€
906	Famille	260 K€
908	Aménagement et services urbains, environnement	1 478 K€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 567 K€



Le programme d'investissement 2018 intègre de manière classique :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine** (solde d'opérations de l'ANRU 1 et émergence d'opérations de l'ANRU 2),
- des **travaux du Programme d'Équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du Programme de Maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,1 M€

- finalisation de la réalisation et l'équipement de la Maison du Projet « Le Lien » (406,9 K€),
- derniers équipements de la salle de spectacles Allende et taxation de la livraison à soi-même (LASM) du bâtiment (422,8 K€),
- participation à l'étude urbaine PNRU (16,7 K€),
- les frais de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe* et la création d'une fresque (134,5 K€),
- l'aménagement de cellules vides dans la Galerie Europe en vue de leur location (140 K€).

Travaux du Programme d'Equipement : 7,5 M€

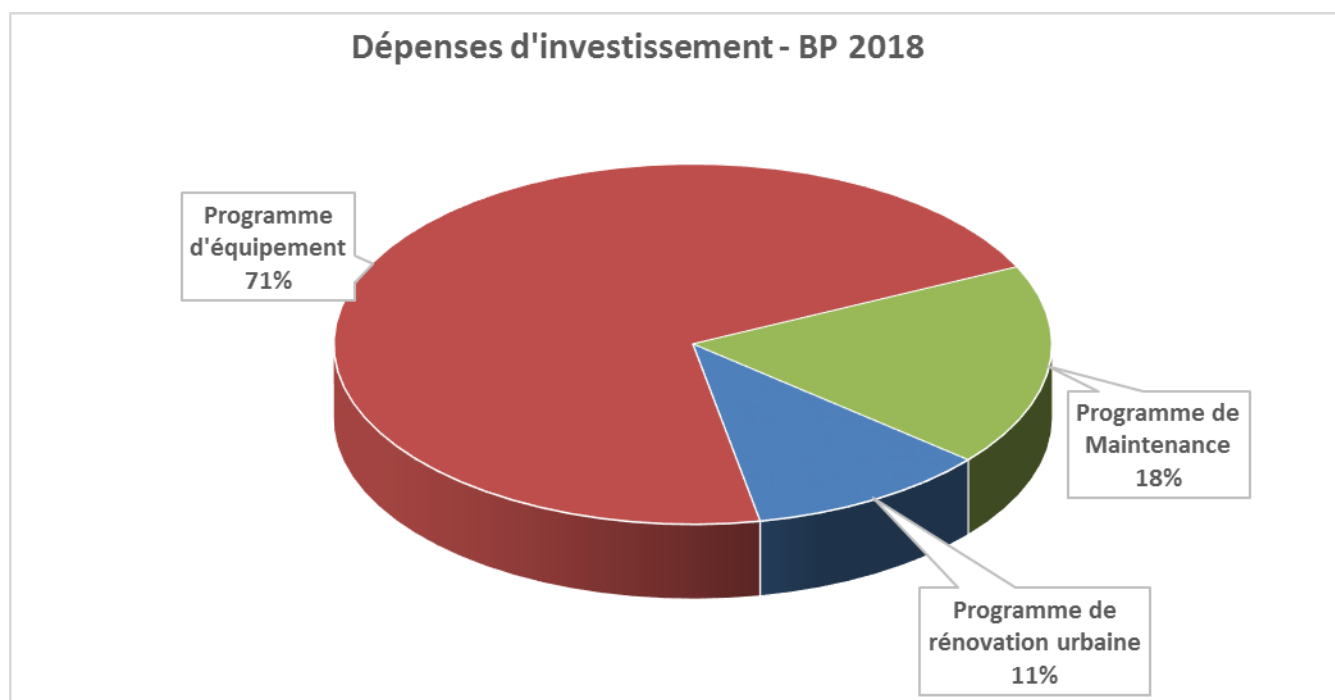
- relocalisation (236,3 K€) et avance de trésorerie à la Mission Locale ADÉLIE (60 K€),
- aménagement du local espaces verts (254,7 K€) et reprise de concessions au cimetière (100 K€),
- 2^{ème} phase d'installation du système de vidéo protection (150 K€),
- études et verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance (1 011,8 K€), équipement en classe numérique de l'école Sévigné (50 K€), rénovation de l'école maternelle de Gaulle (2 162,6 K€) et rénovation de l'école élémentaire Montaigne* (730 K€),
- construction du restaurant scolaire Jean Zay* (853,6 K€),
- seconde vague d'acquisition d'instruments de musique pour le projet de classes orchestrales (10 K€),
- travaux d'insularité et de sécurité* (120 K€) et réaménagement du restaurant au Fort (265,7 K€),
- aménagement d'un skate Park (302 K€), reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard* (580 K€) et mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Peltier* (100 K€),
- finalisation de l'équipement du PIJ et de l'aménagement du M'Café (3,5 K€),
- éclairage public de l'immeuble « La Pépite » (100 K€),
- aménagement du 2^{ème} bassin Allende (60 K€), solde de l'étude urbaine relative à la résidence Van Der Meersch (8,3 K€), dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France » (149,1 K€), valorisation des transformateurs électriques (65,2 K€), projets d'aménagement au titre du Fonds de Travaux Urbains (40 K€), aménagement de l'aire de jeux rue Paul Milliez (72 K€).

* Part 2018 de travaux s'étalant au-delà

Travaux du Programme de Maintenance : 1,9 M€

Les dépenses inscrites en 2018 pour les opérations d'investissement « ordinaire » de la Ville sont d'une ampleur inhabituelle compte tenu principalement de travaux de :

- mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics (Ad'Ap) : salles Marie Curie et Eglise Saint Pierre, écoles Anne Frank et Hélène Boucher, salle de sports Concorde et accueil de jour « Les Charmilles » pour montant total de 231,5 K€,
- rénovation de la toiture des Sarts (165 K€),
- remplacement des sièges de la salle de projection du Fort (60 K€),
- création d'une ligne self-service au restaurant scolaire Ronsard (20 K€),
- rénovation de l'éclairage public (et notamment les rues Jean Jaurès, Marcel Pinchon, Concorde) et de repérage du réseau classe A pour un montant total de 275 K€.



Il convient enfin d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 les reports 2017 pour un montant total de **504 973,82 €** (opérations effectuées en 2017 mais dont la facturation est intervenue en 2018).

B. LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **2,87 M€** au BP 2018.

Elles concernent pour une grande partie des soldes de subventions pour des opérations d'années antérieures :

- ANRU et Région pour la construction de la salle Allende, la requalification des espaces publics du quartier du « Nouveau Mons » et la requalification du rez-de-chaussée de la Galerie Europe (1,72 M€),
- FIPD et DSIL pour l'installation de portiers vidéo dans les écoles (121,7 K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (69 K€),
- à la participation de la Région au titre du Fonds de Travaux Urbains (20 K€),
- au remboursement de la ligne de trésorerie par ADÉLIE (60 K€),
- à l'enregistrement d'une annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (58,6 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (10 K€) et au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€).

Le FCTVA 2018 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds, au titre de l'année 2017, est quant à lui estimé à 800 000 € (avec réintégration des travaux menées sous mandat de la SEM « Ville Renouvelée »).

C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2018, hors reprise de l'excédent 2017 et des restes à réaliser 2017, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissements	10 566 961	2 050 764
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	1 150 840	1 720 995
<i>Dont Programme d'équipement</i>	7 496 504	260 287
<i>Dont Programme de maintenance</i>	1 919 617	69 482
Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)		822 000
Total des opérations d'investissement 2018	10 566 961	2 872 764
Besoin (-) de financement 2018		-7 694 197

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2018 s'élève ainsi à **7 694 197 €** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2017 permet, à la date de présentation du BP 2018, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2017. Les excédents 2017 à reporter en 2018 s'élèvent à :

- 8 197 617,85 € en section de fonctionnement,
- 959 676,47 € en section d'investissement.

Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2017, à reporter au BP 2018, s'élèvent à 504 973,82 €.

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations d'ordre doivent être inscrites au BP 2018 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations acquises (890 683,35 €),
- l'apurement des avances financières faites à la SEM « Ville Renouvelée » concernant les opérations de requalification des espaces publics du « Nouveau Mons » et de restructuration de la Galerie Europe conduites sous mandat en fin d'année 2016 et en 2017. Le basculement de ces avances financières aux comptes effectifs de dépenses d'investissement permet notamment de les rendre éligibles au FCTVA. Le montant total de ces apurements 2016-2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 507 934,10 €.

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2018, le besoin d'équilibre de la section d'investissement peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles d'investissement 2018	10 566 961	2 872 764
Besoin (-) de financement 2018		-7 694 197
Restes à réaliser 2017	504 974	
Excédent d'investissement 2017		959 676
Sous total opérations réelles BP 2018		-7 239 494
Amortissements		890 683
Apurement avances SEM	507 934	507 934
Opérations d'ordre d'investissement 2018	507 934	1 398 617
Sous-total opérations d'ordre 2018		890 683
Besoin (-) d'équilibre section d'investissement 2018		-6 348 811

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2018 s'élève ainsi à **6 348 811 €**.

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2018, la section de fonctionnement peut ainsi être votée en suréquilibre :

Opérations réelles de fonctionnement 2018	21 733 338	26 233 216
capacité (+) de financement 2018		4 499 878
Excédent de fonctionnement 2017		8 197 618
Sous total opérations réelles BP 2018		12 697 496
Amortissements	890 683	
Virement à la section d'investissement	6 348 811	
Opérations d'ordre de fonctionnement 2018	7 239 494	0
Sous-total opérations d'ordre 2018		-7 239 494
Suréquilibre section de fonctionnement 2018		5 458 002

En conclusion et conformément aux perspectives présentées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, la Ville s'engage dans une dynamique de relance forte de l'investissement dans les années à venir, avec un programme d'investissement de plus de 10,5 M€ en 2018.

Sans modifier les taux de fiscalité locale, elle est en capacité de financer ce programme ambitieux par autofinancement, en dégagant un autofinancement prévisionnel de 4,5 M€ en 2018, dont 2,5 M€ au titre des seules opérations courantes.

Cette stratégie budgétaire lui permet de voter un Budget Primitif 2018 excédentaire de 5,46 M€ en fonctionnement, destinés à financer le programme d'investissement des années à venir et de prendre toute sa part dans le financement du NPRU.

PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban et de la rue de Verdun, restaurant du Fort.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **234 060 €**.

A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'établit à 168 K€, soit une diminution de 11,8 % par rapport au BP 2017.

Les dépenses prévisionnelles 2018 ont en effet été ajustées au regard des réalisations 2017 et les dépenses relatives aux charges de copropriété retrouvent le niveau constaté en 2016. Il faut rappeler que l'année 2017 avait été marquée par des dépenses exceptionnelles pour des régularisations de charges, au titre de l'année 2016, pour les lots créés ou modifiés suite aux travaux de réaménagement de la résidence Europe.

De plus, les charges de copropriété pour les locaux de « l'ex-LIDL » situés dans la Galerie Europe seront désormais imputées sur le budget principal compte tenu du projet de création d'une nouvelle crèche municipale dans ces locaux.

Par ailleurs, il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2017 avec un déficit de fonctionnement à reporter de 47 351,58 € et d'inscrire 18 231 € (opérations d'ordre) conformément aux obligations comptables en termes d'amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	Evol. BP18/BP 17 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	36 000,00	36 000,00	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00	4 500,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	100 000,00	75 077,42	
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	1 500,00	5 300,00	
61528	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMENTS	3 500,00	0,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	200,00	400,00	
6156	MAINTENANCE	3 000,00	2 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300,00	200,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	0,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 000,00	4 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	35 000,00	40 000,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	190 000,00	167 477,42	-11,85%
6588	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	250,00	250,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250,00	250,00	
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
66	CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
673	TITRES ANNULES	500,00	500,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018		191 000,00	168 477,42	-11,79%
002	Déficit de fonctionnement reporté		47 351,58	
042	Transferts entre sections (amortissements)	18 240,00	18 231,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018		209 240,00	234 060,00	

B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2018, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à 119 K€, soit une diminution de 14,5 % par rapport au BP 2017.

En effet, les prévisions budgétaires 2017 (132,7 K€) intégraient des locations de cellules dans la Galerie Europe et du Restaurant du Fort qui n'ont pas eu lieu en 2017. Les prévisions 2018 comprennent les montants des loyers pour les locations en cours ainsi que la location du restaurant du Fort à compter du 2^{ème} trimestre 2018.

Compte tenu du montant des dépenses prévisionnelles, la subvention d'exploitation du budget principal nécessaire afin d'équilibrer les opérations de l'année 2018 s'élève à 115 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	Evol. BP18/BP 17 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	132 740,00	112 560,00	-15,20%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES	132 740,00	112 560,00	-15,20%
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	70 000,00	115 000,00	64,29%
74	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 000,00	115 000,00	64,29%
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 000,00	2 000,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00	2 000,00	0,00%
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	500,00	500,00	0,00%
773	MANDATS ANNULES	2 000,00	2 000,00	0,00%
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 000,00	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 500,00	4 500,00	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		209 240,00	234 060,00	11,86%

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **193 278,53 €**.

A. LES DEPENSES

Les recettes générées par les dotations aux amortissements (18 231 €) et par la reprise de l'excédent d'investissement 2017 (174 747,53 €) permettront la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel ou mobilier supplémentaire.

La reprise de l'excédent 2017 permet également de couvrir le financement des reports 2017 (16 430,14 €) pour la finalisation des travaux d'aménagement d'une cellule de la Galerie Europe (cellule désormais louée à un coiffeur-barbier).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *

Nature	Intitulé	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	159 548,39
2184	MOBILIER	16 000,00	15 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 240,00	2 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 240,00	176 548,39
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	0,00	300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	300,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2018		18 240,00	176 848,39
RESTES A REALISER 2017			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	16 430,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT*		18 240,00	193 278,53

B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent exclusivement :

- les cautionnements perçus au titre des locations (300 €),
- la reprise de l'excédent d'investissement 2017 (174 747,53 €),
- les dotations aux amortissements (opérations d'ordre) (18 231 €).

En conclusion, les recettes d'investissement permettent à elles seules d'équilibrer la section d'investissement au Budget Primitif. Ainsi, et comme en 2017, il n'est pas nécessaire d'inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2018.

* LE BP 2017 n'intégrait pas les résultats définitifs de l'exercice 2016 (excédent de 179 956,89 € intégré par décision modificative après approbation du CA 2016)